

# Fiches de Données de Sécurité

## 1. Identification

Identificateur du produit: TriLike Solvent Degreaser

### Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS: RE1000017140

### Restrictions conseillées

Utilisation du produit: Nettoyant

**Restrictions conseillées pour l'utilisation:** Ce produit chimique / produit n'est pas et ne peut pas être distribué dans le commerce (tel que défini dans la section 3 (5) de la TSCA) ou transformé (telle que définie dans la section 3 (13) de la TSCA) pour l'élimination de la peinture ou des revêtements par les consommateurs.

### Renseignements sur le fabricant/importateur/distributeur

#### Fabricant

NOM DE LA SOCIETE: Brodi Specialty Products

Adresse: 3175 14th Avenue  
Markham, ON L3R 0H1

Téléphone: 877-744-0751

Télécopie:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-866-836-8855

## 2. Identification des dangers

### Classification du Danger

#### Dangers Physiques

Aérosol inflammable Catégorie 1

#### Risques pour la Santé

Cancérogénicité Catégorie 1B

Risque d'Aspiration Catégorie 1

#### Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique Catégorie 2

Dangers à long terme pour le milieu aquatique Catégorie 2

## Éléments d'Étiquetage

### Symbole de Danger:



### Mot Indicateur:

Danger

### Mention de Danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Peut provoquer le cancer.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseil de Prudence

#### Prévention:

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage.

#### Intervention:

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Recueillir le produit répandu.

#### Entreposage:

Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### Élimination:

Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

### Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:

Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Naphtha (petroleum), light alkylate		64741-66-8	60 - 80%
Methane, dichloro-		75-09-2	10 - 30%
2-Propanone		67-64-1	3 - 7%
Carbon dioxide		124-38-9	1 - 5%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### 4. Premiers soins

<b>Ingestion:</b>	Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
<b>Inhalation:</b>	Sortir au grand air.
<b>Contact Cutané:</b>	Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

<b>Symptômes:</b>	Données non disponibles.
<b>Dangers:</b>	Données non disponibles.

#### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

<b>Traitement:</b>	Données non disponibles.
--------------------	--------------------------

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Risques d'Incendie Généraux:</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
-------------------------------------	---

#### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées:</b>	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

**Procédures de lutte contre l'incendie:** Données non disponibles.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.

**Procédures de notification:** ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.

**Mesures de Précautions Environnementales:** Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

### 7. Manutention et stockage

**Précautions pour une manipulation sécuritaire:** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.

**Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:** Garder sous clef. Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Aérosol Niveau 3

### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de Contrôle

##### Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source

Methane, dichloro-	TWA	25 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Methane, dichloro-	TWA	50 ppm	174 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Methane, dichloro-	15 MIN ACL	63 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	8 HR ACL	50 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	75 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Methane, dichloro-	TWA	50 ppm	174 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Methane, dichloro-	TWA	50 ppm		Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Methane, dichloro-	TWA	50 ppm		Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Methane, dichloro-	TWA	50 ppm		US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
2-Propanone	STEL	750 ppm	1,800 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
2-Propanone	STEL	500 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2-Propanone	TWA	250 ppm		Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
	STEL	500 ppm		Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
	TWA	250 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2-Propanone	TWA	250 ppm		Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
2-Propanone	8 HR ACL	500 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	STEL	500 ppm		Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
2-Propanone	STEL	1,000 ppm	2,380 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	500 ppm	1,200 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	TWA	500 ppm	1,190 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	15 MIN ACL	750 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
2-Propanone	TWA	250 ppm		US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2015)

	STEL	500 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2015)
Carbon dioxide	STEL	30,000 ppm 54,000 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
	TWA	5,000 ppm 9,000 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Carbon dioxide	TWA	5,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	15,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Carbon dioxide	TWA	5,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	STEL	30,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Carbon dioxide	STEL	30,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	5,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Carbon dioxide	8 HR ACL	5,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	30,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Carbon dioxide	TWA	5,000 ppm 9,000 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	STEL	30,000 ppm 54,000 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Carbon dioxide	TWA	5,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	STEL	30,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

**Contrôles Techniques Appropriés** Données non disponibles.

### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

**Informations générales:** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**Protection du visage/des yeux:** Porter des lunettes de protection/masque facial.

#### Protection de la Peau

**Protection des Mains:** Données non disponibles.

**Autre:** Données non disponibles.

**Protection Respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

**Mesures d'hygiène:** Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique:** Liquide  
**Forme:** Aérosol pulvérisé  
**Couleur:** Données non disponibles.  
**Odeur:** Données non disponibles.  
**Seuil de perception de l'odeur:** Données non disponibles.  
**pH:** Données non disponibles.  
**Point de fusion/point de congélation:** Données non disponibles.  
**Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:** Données non disponibles.  
**Point d'éclair:** -104.44 °C  
**Taux d'évaporation:** Données non disponibles.  
**Inflammabilité (solide, gaz):** Données non disponibles.

### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%):** Données non disponibles.  
**Limites d'inflammabilité - inférieure (%):** Données non disponibles.  
**Limites d'explosivité - supérieure (%) :** Données non disponibles.  
**Limites d'explosivité - inférieure (%):** Données non disponibles.

**Pression de vapeur:** Données non disponibles.  
**Densité de vapeur:** Données non disponibles.  
**Densité:** Données non disponibles.  
**Densité relative:** Données non disponibles.  
**Solubilité(s)**  
**Solubilité dans l'eau:** Données non disponibles.  
**Solubilité (autre):** Données non disponibles.  
**Coefficient de répartition (n-octanol/eau):** Données non disponibles.  
**Température d'auto-inflammation:** Données non disponibles.  
**Température de décomposition:** Données non disponibles.  
**Viscosité:** Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Données non disponibles.
<b>Stabilité Chimique:</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Données non disponibles.
<b>Conditions à Éviter:</b>	Éviter toute chaleur ou contamination.
<b>Matières Incompatibles:</b>	Données non disponibles.
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Données non disponibles.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact Cutané:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Données non disponibles.
<b>Ingestion:</b>	Données non disponibles.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Inhalation:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact Cutané:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Données non disponibles.
<b>Ingestion:</b>	Données non disponibles.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

##### Orale

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Naphtha (petroleum),  
light alkylate LD 50 (Le rat): > 5,000 mg/kg

Methane, dichloro- LD 50 (Le rat): > 2,000 mg/kg

2-Propanone LD 50 (Le rat): 5,800 mg/kg

##### Cutané

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Naphtha (petroleum), light alkylate	LD 50 (Lapin): > 6,000 mg/kg
Methane, dichloro-	LD 50 (Le rat): > 2,000 mg/kg
2-Propanone	LD 50 (Lapin): > 7,426 mg/kg

**Inhalation**

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Naphtha (petroleum), light alkylate	LC 50: > 20 mg/l LC 50: > 5 mg/l
Methane, dichloro-	LC 50 (Souris): 49,000 mg/m3
2-Propanone	LC 50 (Le rat): 50.1 mg/l LC 50: > 5 mg/l
Carbon dioxide	LC 50: > 20 mg/l LC 50: > 5 mg/l

**Toxicité à Dose Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Naphtha (petroleum), light alkylate	DSENO (Souris, rat(Femelle, mâle), Inhalation, 107 - 113 Weeks): 1,402 mg/m3 Inhalation Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie cutanée, 5 - 28 d): 3,750 mg/kg Voie cutanée Résultat expérimental, étude clé
Methane, dichloro-	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 104 Weeks): 6 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): 200 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
2-Propanone	DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 13 Weeks): 10,000 ppm(m) Voie orale Résultat expérimental, étude clé

**Corrosion et/ou Irritation de la Peau**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Naphtha (petroleum), light alkylate	In vitro (Humain): non corrosif Résultat expérimental, étude complémentaire
2-Propanone	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude complémentaire

**Lésion/Irritation Grave Des Yeux**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Naphtha (petroleum), light alkylate	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant
2-Propanone	Effet irritant. Lapin, 24 hrs: Grade minimum d'irritant oculaire grave

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Naphtha (petroleum), light alkylate	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
2-Propanone	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

**Cancérogénicité**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Methane, dichloro- Risque suspect de cancer - peut provoquer le cancer.

**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Methane, dichloro- Évaluation globale : 2A. Probablement cancérogène pour les humains.

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Methane, dichloro- Désignation de Danger Raisonnablement prévu comme cancérogène pour l'homme.

**Liste des cancérogènes de l'ACGIH:**

Aucun composant cancérogène identifié

**Mutagénicité de la Cellule Germinale****In vitro**

**Produit:** Données non disponibles.

**In vivo**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la Reproduction**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone Inhalation – vapeurs: Effet narcotique. - Catégorie 3 avec de effets narcotiques.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Naphtha (petroleum),  
light alkylate Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Autres Effets:** Données non disponibles.

<b>12. Données écologiques</b>
--------------------------------

**Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Naphtha (petroleum),  
light alkylate LL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 10 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Methane, dichloro- LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 193 mg/l Résultat expérimental, étude clé

2-Propanone LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 5,540 mg/l Résultat expérimental, étude clé

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Naphtha (petroleum),  
light alkylate EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 4.5 mg/l Résultat expérimental, étude clé  
NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 0.5 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Methane, dichloro- LC 50 (Daphnia magna, 48 h): 27 mg/l Résultat expérimental, étude clé

2-Propanone LC 50 (Daphnia pulex, 48 h): 8,800 mg/l Résultat expérimental, étude clé

**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:****Poisson**

**Produit:** NOEC (concentration sans effet observé) : Estimé < 1 mg/l

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Naphtha (petroleum),  
light alkylate NOAEL (Daphnia magna): 2.6 mg/l Résultat expérimental, étude clé

2-Propanone LOAEL (Daphnia magna): 2,212 mg/l Résultat expérimental, étude clé  
NOAEL (Daphnia magna): 2,212 mg/l Résultat expérimental, étude clé

#### Toxicité pour la flore aquatique

**Produit:** Données non disponibles.

#### Persistance et Dégradabilité

##### Biodégradation

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Naphtha (petroleum), light alkylate 77.05 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude complémentaire  
90.35 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude complémentaire

Methane, dichloro- > 75 % Sol Résultat expérimental, étude clé  
68 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

2-Propanone 90.9 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

#### Rapport DBO/DCO

**Produit:** Données non disponibles.

#### Potentiel de Bio-accumulation

##### Coefficient de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Naphtha (petroleum), light alkylate Coefficient de Bioconcentration (BCF): 10 - 2,500 Sédiment aquatique  
Estimation par calcul, étude clé

Methane, dichloro- Coefficient de Bioconcentration (BCF): > 0.91 - < 7.9 Sédiment aquatique  
Estimation par calcul, étude complémentaire

2-Propanone Aiglefin, adulte, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 0.69 Sédiment aquatique  
Résultat expérimental, non spécifié

#### Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)

**Produit:** Données non disponibles.

**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.

#### Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Naphtha (petroleum), light alkylate Données non disponibles.

Methane, dichloro- Données non disponibles.

2-Propanone Données non disponibles.

Carbon dioxide Données non disponibles.

**Autres Effets Nocifs:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination:** Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois fédérales, provinciales ou locales.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N° ONU: UN 1950  
 Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, Flammable, 6.1  
 Classe(s) de Danger Relatives au Transport  
 Class: 2.1  
 Label(s): –  
 EmS No.:  
 Groupe d'Emballage: –  
 Risques pour L'Environnement: Oui  
 Polluant marin Non  
 Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

#### IMDG

N° ONU: UN 1950  
 Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, Flammable, 6.1  
 Classe(s) de Danger Relatives au Transport  
 Class: 2  
 Label(s): –  
 EmS No.: F-D, S-U  
 Groupe d'Emballage: –  
 Risques pour L'Environnement: Oui  
 Polluant marin Non  
 Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

#### IATA

N° ONU: UN 1950  
 Nom d'expédition: Aerosols, Flammable, 6.1  
 Classe(s) de Danger Relatives au Transport:  
 Class: 2.1



CA CDSVII                    2-Propanone  
 CA CDSVIII                2-Propanone

### Règlements sur les précurseurs

#### Identité Chimique

2-Propanone

### Règlements internationaux

#### Protocole de Montréal

2-Propanone

#### Convention de Stockholm

2-Propanone

#### Convention de Rotterdam

2-Propanone

#### Protocole de Kyoto

### Inventaires:

AICS:	En conformité avec les stocks
DSL:	En conformité avec les stocks
EU INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
IECSC:	En conformité avec les stocks
KECI (KR):	En conformité avec les stocks
NDSL:	Pas en en accord avec l'inventaire.
PICCS (PH):	En conformité avec les stocks
TSCA:	En conformité avec les stocks
NZIOC:	En conformité avec les stocks
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
INSQ:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ONT INV:	En conformité avec les stocks
TCSI:	En conformité avec les stocks

## 16. Autres informations

**Date de Publication:** 06/09/2020

**Date de la Révision:** Données non disponibles.

**Version n°:** 1.0

**Autres Informations:** Données non disponibles.

**Avis de non-responsabilité:** Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.